



**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DE PROFESSEURS CERTIFIÉS
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Concours : **EXTERNE**

Section : **DOCUMENTATION**

SESSION 2024

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve écrite disciplinaire porte sur les connaissances en sciences de l'information et de la communication, notamment sur celles de l'information-documentation, mobilisées dans l'exercice du métier de professeur documentaliste de l'enseignement agricole.

L'épreuve s'appuie sur un document mettant en avant une problématique.

À partir de l'analyse critique de ce document et d'un questionnement mettant en jeu des aspects épistémologiques de l'information-documentation, le candidat construit une argumentation structurée en mobilisant des connaissances disciplinaires mises en perspective dans un contexte scientifique, social et professionnel.

L'épreuve permet d'apprécier :

- la culture scientifique du candidat, le niveau des connaissances en sciences de l'information et de la communication et la capacité à les mobiliser ;*
- la capacité du candidat à structurer une argumentation répondant à la problématique ;*
- la qualité de l'analyse du document ;*
- la qualité et la précision du langage.*

(Coefficient : 2 – Durée : 5 heures)

L'usage de tout matériel et de tout autre document est rigoureusement interdit.

Ce sujet comporte 3 pages y compris celle-ci.

Vérifiez que l'exemplaire qui vous a été remis est complet.
Si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

SUJET :

À partir du texte d'Evelyne Broudoux, vous vous demanderez si les concepts d'information et de document ont évolué depuis le milieu du XX^e siècle.

Evelyne Broudoux (2022). Éditorialisation et autorité. Dispositifs info-communicationnels numériques. De Boeck Supérieur, p. 14-15. Information et Stratégie.

[...]

Nous repartirons donc du document et de l'information constituant les fondations des sciences de l'information et de la communication. L'espace électronique d'écriture a pour caractéristique première de pouvoir manipuler de l'information par la création de formes abstraites et concrètes, et ce pour créer, stocker des connaissances et les restituer. Ceci ramène inexorablement à la richesse des interprétations du terme information, à sa polysémie native, et à ses deux principales directions prises au cours des siècles. Informer, c'est :

- enquêter, découvrir la vérité, avertir, porter à la connaissance de,
- représenter dans l'esprit, disposer, organiser, décrire, donner une forme.

Ces deux directions sont tout à fait représentatives des orientations de recherche majeures fondant les Sciences de l'information et de la communication. Pour ce qui nous concerne, l'institutionnalisation de la profession de journaliste (Mercier, 1994) précède de peu celle des documentalistes qui s'effectue au début du XX^e siècle (Meyriat, 2001). L'une correspond au champ de l'étude des médias (media studies), l'autre à l'information-documentation.

[...]

Sur le web, avec la consultation des moteurs de recherche, l'activité de recherche d'informations est mise à la portée de tous. Comme une suite logique, une activité d'indexation s'installe pour caractériser les ressources du web de manière simplifiée, dans un premier temps par les webmasters pour les moteurs de recherche, dans un second temps par les usagers eux-mêmes à l'aide d'une nouvelle famille de services qui est lancée et qui a pour fonctionnalité l'annotation, dans toute sa diversité de matérialisation. Il s'agit, en quelque sorte, de la première activité d'écriture.

Le début du XXI^e siècle a vu se modifier en profondeur les technologies de documentation et de publication. La recherche d'informations pour tous et l'ouverture à chacun de tâches auparavant réservées aux bibliothécaires et documentalistes ne sont que la partie visible d'une machinerie qui se met en place où les principaux acteurs - les usagers - sont amenés à jouer dans une pièce dont ils ne maîtrisent ni le début, ni la fin. Les données, un terme auparavant réservé à l'informatique, voient leur domaine s'étendre et le document, en tant que pièce unique dans un univers de sens voit ses limites disparaître et ses contenus se volatiliser, pendant qu'on cherche leurs auteurs. Le « web sémantique » laisse la place au « web de données », l'attention sur les documents s'affaiblit au profit des données qui les composent et focalisent les intérêts.

La nécessité de modéliser un écosystème informationnel par une approche design donne naissance à l'« architecture de l'information », une expression qui répond à la nouvelle donne de conception de systèmes d'informations spécifiques au web et qui place l'utilisateur au centre d'une expérience afin de répondre à ses besoins. En témoigne, l'équation caractéristique de l'architecture de l'information, $AI = IT + KM + UX$ (Information Technology + Knowledge Management + User Experience). Cette technique de conceptualisation correspond aussi à l'arrivée du web 2.0, misant sur l'investissement des usagers partageant des contenus sur les plateformes, et la nécessité de concevoir des systèmes gérant finement le design d'interactions prévu dans l'interface graphique. La couche d'organisation des connaissances concerne les classifications, taxonomies, thésaurus et ontologies mais s'intéresse aussi aux métadonnées descriptives, administratives, structurelles, folksonomies, liens contextuels, niveaux de granularité, structuration de la navigation hypertexte.

Les techniques de filtrage-indexation et de recommandations ajoutent une couche de calcul dans la recherche d'informations et imposent de nouvelles compétences informationnelles nécessaires au repérage dans un espace électronique dépendant de règles et d'algorithmes le plus souvent opaques. La reconfiguration du triptyque données, informations, documents crée de nouveaux besoins en littératie informationnelle et en littératie des données.

[...]